



Election au CTPU

19 mars – 13 avril 2010

**Contre l'autonomie renforcée mise en place par la LRU,
FO défend les statuts de fonctionnaires d'État des universitaires,
le code des Pensions Civiles et Militaires,
FO défend l'Université laïque et républicaine**

La loi LRU – dont FO revendique l'abrogation - doit aboutir à une université fondée sur la rentabilité :

- recherche sur projets ;
- remise en cause des disciplines, au nom de la « professionnalisation » (notamment la « masterisation ») ;
- restructuration, avec fusions (d'UFR, suppression d'antennes IUFM, désassociations d'UMR, PRES).

Les droits et garanties nationaux contenus dans les statuts de 1984 des universitaires, sont antinomiques avec les nouveaux pouvoirs de Présidents « libres et responsables » qui veulent [gérer leur] *Université comme une entreprise* » (Interview d'un Président dans Le Figaro du 11 septembre 2009).

La mobilisation des universitaires et l'action syndicale indépendante ont interdit à la Ministre d'aller au terme du processus de destruction des statuts de 1984, seuls remparts contre l'arbitraire local.

Indépendance des universitaires

Le SNPRES-FO a combattu le décret de mars 2008 qui supprimait le jugement par les pairs.

Le SNPRES-FO a revendiqué la garantie de cette indépendance. La ministre a dû l'intégrer dans son décret statutaire.

Obligations de service

La ministre a dû se résoudre à limiter les pouvoirs du Président :

- en maintenant la définition nationale du service : moitié enseignement avec 192 h. TD, moitié recherche ;
- en limitant la modulation qui « ne peut se faire sans l'accord écrit de l'intéressé ».

Le nouveau décret statutaire constitue une régression, le SNPRES-FO exige son abrogation

FO agit dans les établissements pour :

- préserver les droits statutaires et l'indépendance des universitaires contre toutes pressions, pour la liberté de la recherche ;
- le maintien de tous les postes de fonctionnaires, contre les licenciements des non-titulaires, qui doivent être titularisés

FO agit nationalement pour:

- faire appliquer la réglementation nationale, et respecter partout l'égalité de traitement des universitaires ;
- que le ministère finance ses propres réformes (équivalence TP-TD, référentiel), crée des postes
- le maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois de traitement et de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Travailler plus longtemps pour la retraite ? PAS QUESTION, 40 ans, c'est déjà trop !

VOTEZ FO

Toutes les informations sur <http://www.snpresfo.fr/>